

Bonjour à tous,

Afin de vous faciliter un maximum l'inscription en formation de vos accueillantes, voici un petit document méthodologique qui vous aidera pour cette année.

Pour rappel, les accueillant.es

Qui n'ont **pas de formation qualifiante** dans le domaine de l'accueil d'enfant doivent effectuer
⇒ **100h de formation** sur trois ans et acquérir les compétences de base (formation de base)

Qui ont une formation qualifiante dans le domaine de l'accueil d'enfant ou qui ont réalisé les 100h en trois ans doivent effectuer

⇒ **50h de formation** sur trois ans (formation continue)

LE PARCOURS DE FORMATION DES ACCUEILLANT.E.S DE VOS ÉCOLES

Vous retrouverez tout le parcours de formation et le nombre d'heures effectuées sur le [portail pro ONE](#).

Pour rappel, vous êtes tenu de le mettre à jour au fur et à mesure des formations.

C'est sur base de ce suivi que l'ONE donnera ou non votre agrément en 2025

LE CHOIX DE LA FORMATION

Il faut être attentif à :

- Ce que la formation ait lieu à Bruxelles
- Soit destinée aux accueillantes (certaines formations sont destinées aux responsables de projet)

Un **catalogue simplifié** répertoriant déjà ces conditions est disponible

L'INSCRIPTION EN FORMATION

Il y a une **fiche d'inscription** type à remplir pour chaque inscription en formation.

Il faut être attentif à

- Ce que l'accueillant.e signe bien en bas de page
- Ce que la fiche d'inscription soit bien celle de cette année 2023-2024
- Reprenne bien l'adresse mail de l'accueillante **ET** celle de la personne responsable des formations au sein de votre école

Vous devez **envoyer ces fiches d'inscription par scan via mail le plus rapidement possible** car les formations sont vite complètes.

Vous devez ensuite, mettre à jour vos données sur le portail pro ONE.

REPLACEMENT DES ACCUEILLANT.E.S

Chaque année, des **chèques remplacement** sont répartis entre les écoles afin de permettre le remplacement de certain.e.s accueillant.e.s lors de leur formation.

Les remplacements sont organisés par BADJE sous certaines conditions que vous retrouverez dans le **document « conditions de remplacement »**.

Pour organiser au mieux ces remplacements et centraliser les demandes pour Badje, nous vous demandons de **remplir le document « demande de remplacement » à nous envoyer le plus tôt possible** par mail (même avant d'avoir les confirmations d'inscriptions des opérateurs de formation).

On récapitule :

A envoyer aux **opérateurs de formations** :

⇒ La fiche d'inscription

A encoder sur le **portail pro One**

⇒ Les formations suivie par les accueillant.es

A envoyer au **SAES** :

⇒ La demande des remplacements pour BADJE